

Schweizerisches
 Politisches Departement
 Abteilung für Auswärtiges

T é l é g r a m m e .

Bruxelles, le 5 février 1919.

Bitte diese Nummer
 in der Antwort wiederholen

Affaires Etrangères, Berne

Gorjat communique département économie publique que ministre travail et ravitaillement autorise exportation charbon avant même ou entente soit intervenue au sujet des compensations stop expédierons mensuellement vingt mille tonnes par chemins de fer et quarante milles par eau à mannheim stop transports chemins de fer commenceront dès que locomotives suisses demandées seront arrivées stop transports par eau commenceront fin février stop prix n'ont pu être encore indiqués faute entente entre groupements charbonnages stop groupement affirme que prix charbons belges rendus frontière suisse ne dépasseront pas prix charbons français au même point stop indication prix exactes promise dans huitaine huitaine stop gouvernement belge désire commencer au plutot tractations pour compensation pour compensations numéro vingt un

signé Légation Suisse.

Copies à V. D.
 S.B.B.

Berne, le 6 février 1919.

DIVISION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 Le Chef de Chancellerie:

Fischbacher.

